

| DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026 | |
|--|--|
| Date d'affichage et de convocation 22 mai 2026 | L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Séjiane RENE, Maire |
| Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 23 | <p>Étaient présents: Séjiane RENE, BIRBA Georges, Alicia SCHNELLMANN, Nicolas PREAU, Marthe MENDY, Yohan GALONDE, Wassila BENLALA, Thierry MARIN-CUDRAZ, Naomi DIENG, Emilie LAMY, Jihane HADDAR, Maria DE ALMEIDA, Nicole BERGERAT, Xavier MULOT, Christine MAHE et Olivier BECRET.</p> <p>Pouvoirs: Maher GRANDI à Séjiane RENE, Mickael COLONNETTE à Nicolas PREAU, Jennifer FERREIRA à Alicia SCHNELLMANN, Pascal PEZIERE à Emilie LAMY, Leila ABOU à Georges BIRBA, Chloé SOBAGA à Marthe MENDY, Su-Cheng PIERRE à Xavier MULOT.</p> <p>Absents: Isabelle ALGRAIN, Yves BRIDOU, Eric ROSIER et Killian RUSSET.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Georges BIRBA</p> |

2026/033 – TARIFICATION DE L'ESPACE MAURICE BEJART POUR LES ASSOCIATIONS PUISEENNES

Rapporteur : Séjiane RENE

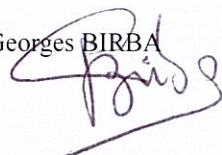
Il est proposé d'adapter les tarifs pour les associations de la commune pour l'espace Maurice Béjart en leur permettant de faire une représentation gratuite pour leur spectacle de fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 pour et 5 abstentions : Mme BERGERAT, M. MULOT, Mme MAHE, M. BECRET et Mme PIERRE) :

- **FIXE** les tarifs en vigueur à compter du 1^{er} juin 2026 :
 - LOCATION DE SALLES
 - Espace Maurice Béjart
 - Location pour 1 jour avec mise à disposition de régisseur: 3 000 €
 - Location pour 1 demi-journée sans mise à disposition de régisseur: 1 500€
 - Tarif par jour supplémentaire : 1 400€
 - Coût et contreparties résidence courte durée : 1 représentation gratuite par 5 jours de résidence.
 - Caution d'annulation : 2 500 €
 - Caution dégâts : 5 000 €
 - LOCATION DE SALLES (**POUR LES ASSOCIATIONS PUISEENNES**)
 - Espace Maurice Béjart
 - Location pour 1 à 3 jours avec mise à disposition de régisseur : 2 000 €
 - Ladite location comprend 3 répétitions de 6 heures maximum
 - Toute heure supplémentaire de location sera facturée à 32€
 - Caution d'annulation : 2 500 €
 - Caution dégâts : 5 000 €
- **DIT** que les associations puiséennes bénéficieront d'une représentation gratuite par année scolaire pour leur spectacle de fin d'année dans la limite des emprises horaires rappelées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Georges BIRBA



Le Maire,

Séjiane RENE



Accusé de réception en préfecture
095-219505096-20260529-2026-033-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

Fait et délibéré le 29 mai 2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie

Le compte-rendu de la délibération ci-contre

Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous-préfecture de Sarcelles